

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-02-20x-00156 Référence de la demande : n°2020-00156-031-001

Dénomination du projet : Suivi télémétrique de phoques

Lieu des opérations : -Département : Saint-Pierre et Miquelon

Bénéficiaire : Vincent Cécile - CEBC (CNRS/La Rochelle Université)

MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande effectuée par le CEBC Chizé en lien avec l'Université de La Rochelle consiste à effectuer des captures de Phoques veaux-marins et gris à St-Pierre-et-Miquelon (15 ind. par espèce et par an entre le 27 avril 2020 et la fin 2022) pour l'étude des déplacements des deux espèces et leur incidence sur les proies.

Un avis favorable est accordé par le CNPN sous la réserve d'envoyer aux autorités environnementales et au CNPN les résultats de ces captures et les conclusions de l'étude.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 11 mars 2020

Signature :

